

LE CATHOLICISME

AUX ABOIS,

RÉPONSE AU LIBELLE PUBLIÉ SOUS LE TITRE :

LE PRÉTENDU PASTEUR

DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE LYON,

M. MONOD.

MIS AUX PRISES AVEC LUI-MÊME ET AVEC SES CORELIGIONNAIRES.

CHRON

Monsieur, je viens de lire la brochure que vous avez publiée, il y a peu de jours, sous le titre de : *Le soi-disant Pasteur de l'Église évangélique de Lyon, M. Monod, mis aux prises avec lui-même et avec ses coreligionnaires*. Je crois de mon devoir de vous adresser quelques mots de réponse (1) : le public jugera de quel côté est la vérité et la modération. Je vais vous suivre pas à pas dans vos allégations.

Dans votre préface, page 1^{re}, vous dites :

« J'avais depuis longtemps abandonné ce genre d'écrire qui consiste à combattre l'anarchie politique et religieuse, à lutter corps à corps avec ce fanatisme qui, tantôt sous le

(1) Je dois déclarer que M. Monod est entièrement étranger à la rédaction de cette réponse. Il ignore même que l'auteur en ait conçu le projet.

masque de la religion, tantôt sous celui d'une turbulente philosophie, désole depuis longtemps la société. »

Page 60, vous dites encore :

« Voici un nouveau *Vauvert* qui revient dans nos murs appuyer de son jacobinisme religieux le jacobinisme politique qui déjà nous dévore, mêler les torches de la discorde religieuse à celles de la politique. »

Mais, Monsieur, je vous prie, qu'a de commun la politique avec cette discussion religieuse? Voudriez-vous, par hasard, les assimiler dans cette affaire, et donner à entendre que M. Monod, par ses prédications chrétiennes, cherche à ébranler nos autorités civiles ou politiques? Je vous préviens que vous n'y réussirez pas. Tout le monde sait que l'Église protestante est amie des institutions qui régissent aujourd'hui la France, que ses ministres prient volontiers pour notre gouvernement, et que ce ne sont pas eux qui ont longtemps refusé de chanter le *Domine, salvum*. Laissons donc la politique de côté; vous n'avez rien à y gagner.

Préface, page viij : « On voit tout à coup un sieur Monod ouvrir des conférences en son nom, y appeler les catholiques; vainqueur ou vaincu, se proclamer seul juge du combat, s'adjuger à lui-même sans pudeur la palme de la victoire dans une brochure de 100 pages, distribuée et non vendue, à profusion, placardée sur tous les murs de cette ville. »

M. Monod n'a pas ouvert les conférences en son nom. Ces conférences ont été demandées par vos catholiques : c'est tant pis pour eux s'ils sont venus s'y faire battre. Oui, Monsieur, cette brochure de 100 pages a été plutôt distribuée que vendue; car je l'ai vue annoncée sur un journal au prix de 25 centimes. Il me semble que c'est là un trait de désintéressement que vous n'avez pas imité, car vous avez fixé le prix de la vôtre, de même étendue, à 1 franc 75 centimes, sans doute par suite de l'habitude de votre Église qui fait tout payer, les brochures comme

les baptêmes, les enterrements, les mariages, les messes, les chaises, les indulgences, etc.

Page xj, vous dites : « Enfin nous avons combattu l'hérésie par l'hérésie; nous avons produit sur la scène tous ces docteurs de Satan, s'anathématisant les uns les autres, se débattant au milieu de l'anarchie la plus complète. »

M. Monod, d'après ce passage, est aussi un docteur de Satan. Vous voulez le combattre, c'est très bien. Il me semble cependant que le meilleur moyen de combattre l'erreur c'est d'y opposer la vérité. Mais j'avoue qu'il m'a paru tout à fait neuf de vouloir prouver à un homme qu'il se trompe, en lui opposant les arguments d'un autre homme qui se trompe aussi. De deux choses l'une : ou bien les autorités que vous citez contre M. Monod sont bonnes, et alors ceux qui les ont écrites ne sont pas des docteurs de Satan; ou elles sont mauvaises, et alors elles ne prouvent rien contre M. Monod. Mais n'ayant pas de meilleures armes, je comprends parfaitement que vous vous soyez servi de celle-là. C'est que j'avais à cœur de faire remarquer au public.

Même page, vous dites : « Il m'est pénible de songer que dans cette lutte je serai contraint de froisser des protestants que j'estime pour leurs vertus sociales, qui sont, par caractère et par principes, très étrangers à cette odieuse levée de boucliers. Mais malheur à celui qui se rencontre en face du char de la vérité lorsqu'il roule ! il écrase, il broie tout ce qu'il rencontre, sans distinction d'amis, parce que celle qui le monte est éternelle comme Dieu lui-même, et que la vie, comme l'amitié, n'est que passagère. »

Voilà une belle phrase, Monsieur, mais allons au fond. Comment se fait-il que des hommes que vous estimez pour leurs vertus sociales et pour leurs principes, soient cependant écrasés par le char de la vérité ? La vérité n'écrase que l'erreur et le vice ; d'où il suivrait que vous estimez les hommes qui ont l'erreur pour principes et le vice

pour vertus. Ou, si vous le préférez, il y a contradiction dans vos paroles.

Dans votre premier entretien, page 1, on lit : « C'est un nouveau prédicant sorti de dessous les pavés de Genève. »

De grâce, Monsieur, que prouve cette expression : *sorti de dessous les pavés*, que vous répétez trois ou quatre fois ? Rien, sinon votre mauvaise humeur ; et quand on est de mauvaise humeur, on risque de ne pas raisonner juste. Vous êtes Lyonnais, peut-être, Monsieur ; trouveriez-vous mon argument bien concluant contre votre Eglise, si je vous disais que vous êtes sorti de dessous les boues de la rue du Petit-Soulier ou du Bourgchanin ? Mais il paraît que l'injure vous est familière ; car,

Page 3, vous dites, en parlant de M. Monod :

« Ce misérable pygmée ; » page 62, vous parlez de son effronterie ; page 76, vous le nommez momier ; page 9, vous parlez des blasphèmes, des erreurs, des stupides bévues de son écrit ; page 20, il est qualifié du titre de docteur effronté, de vaniteux docteur ; page 23, c'est un esprit émissaire du prince des ténèbres ; page 60, vous parlez de son impudeur, de son audace, de son ignorance, qui font reculer de dégoût ; page 64, vous le mettez au nombre de ceux « qui se sont voués corps et âme à l'esprit de mensonge et de ténèbres. »

Je vous assure, Monsieur, que tous ces traits de colère et de dépit font plus de tort à votre parti qu'ils ne lui sont utiles ; car quant à ceux qui connaissent personnellement M. Monod, ils ne peuvent éprouver que *du dégoût* pour de telles injures, et peut-être de la pitié pour celui qui les prononce. Et quant à ceux qui ne connaissent pas cet excellent pasteur, lorsqu'ils vous verront accuser de mensonge, de blasphème, de stupides bévues, un homme que vous avouez (page 3) ne pas même connaître de vue, ils se diront : Voilà de la calomnie ; et quand on emploie une telle arme, c'est qu'on sent sa cause mauvaise.

Page 3 : « Il n'y a dans l'exposé de ses conférences qu'une chose digne de remarque, c'est la précaution qu'il a eue de dérober au public la connaissance de ses antagonistes. Heureuse invention, ingénieuse idée ! »

Mais, Monsieur, ce n'est pas M. Monod qui a dérobé au public les noms de ses antagonistes. Ce sont ces antagonistes eux-mêmes qui ne se sont pas nommés ; ce sont ces jeunes gens dont vous louez le zèle et la générosité (page 7). Qui les a empêchés de se faire connaître, depuis la publication des conférences ? Qu'ils disent leurs noms, et je vous garantis que M. Monod les insérera dans la deuxième édition de son ouvrage. Du reste, il me semble que si l'on peut blâmer un écrivain, ce n'est pas lorsqu'il cache les noms de ceux qu'il combat, mais bien lorsque, attaquant les autres, il cache son propre nom.

Rousseau, un de vos auteurs favoris, a dit quelque part qu'un honnête homme doit signer ce qu'il écrit ; à plus forte raison, un honnête homme doit-il signer ce qu'il écrit lorsqu'il porte une accusation. Or, Monsieur, ce n'est pas ce que vous avez fait. Si en publiant cette brochure vous avez cru faire une bonne action, pourquoi avez-vous gardé l'anonyme ? avez-vous eu honte de bien faire ? Mais si vous reniez votre œuvre en cachant votre nom, pourquoi la publiez-vous ? Un auteur que vous estimez sans doute, Monsieur, a dit : « Il n'y a que l'inquisition qui admette le témoignage des anonymes. » Aussi, le public, qui ne veut pas jouer le rôle d'inquisiteur, repousse votre témoignage. L'auteur qui a dit cela, Monsieur, c'est vous-même (page 40).

Page 4, vous reprochez à M. Monod d'avoir fait dire à ses antagonistes « des âneries, des bêtises, des drôleries, etc. » On doit donc s'attendre à vous voir, lorsque vous entreprenez de le réfuter, substituer à tout cela de bons arguments ; mais non, vous vous taisez, ce qui pourrait faire supposer que, pour la défense de votre Eglise, vous n'aviez rien de

mieux à présenter que « les âneries de M. A., les bêtises de M. B., et les drôleries de M. D. »

Page 5, vous reprochez à M. Monod « d'avoir parlé devant de bonnes gens des Grégoire, des Félix III, etc. »

Monsieur, est-ce erreur ou mensonge de votre part ? Certainement c'est l'un des deux ; mais j'aime mieux faire la première supposition. Ainsi relisez donc l'écrit de M. Monod, et vous verrez qu'il n'a pas parlé devant ces bonnes gens des Grégoire, des Félix III, mais que ces noms se trouvent cités, non pas dans le texte des conférences, mais dans une note qui les accompagne.

Page 9, vous dites que M. Monod a menti en avançant que Boniface III est le premier qui prit le titre d'évêque universel. Je vous en prie, Monsieur, ne disputons pas sur les mots. Choisissez de ces titres, *évêque universel*, *évêque œcuménique*, *évêque des évêques*, *pape*, celui que vous voudrez ; ce n'est pas là la question. Il s'agit de savoir si tous les évêques de Rome ont toujours porté un nom qui marquât leur suprématie sur tous les autres évêques. Oseriez-vous l'affirmer ? et si cela n'est pas, si ce nom et cette autorité n'ont commencé que longtemps après saint Pierre, comment pouvez-vous dire que l'omnipotence des évêques de Rome remonte jusqu'à cet apôtre ? Que ce soit Boniface, Jacques ou Claude, qui, le premier, se soit arrogé un droit que ses prédécesseurs n'avaient pas, il importe peu ; mais c'est un fait avéré que les évêques de Rome n'ont pas toujours été *papes* ; et cela suffit pour constater l'usurpation.

Mais voici enfin une discussion un peu plus sérieuse. On lit dans votre écrit, page 10 :

« M. EULÉ. J'accepte avec plaisir ce rôle, pourvu qu'on n'invoque pas ici d'autre autorité que la parole de Dieu écrite. Vous m'entendez ; écrivez, M. le greffier.

« M. WAHRHAFFT. C'est entendu, et cette condition sera de rigueur entre nous. »

Ne croit-on pas, après ce début, que c'est la Bible à la

main que le débat va s'ouvrir? Eh bien ! pas du tout. Lisez les cinq, les dix, les quinze pages suivantes, et vous ne trouverez pas un mot de la Bible comme autorité pour réfuter l'écrit de M. Monod. Vous faites de vrais tours de force pour prouver que hors de votre Eglise on ne peut ni lire, ni comprendre ce livre ; et vous allez même jusqu'à proférer ces paroles que je me dispense de qualifier, que « l'Écriture expliquée par d'autres que par votre Eglise est le livre du diable, animé de l'esprit et du sens du diable (page) ! » mais abordons le sophisme sur lequel roule tout votre troisième entretien.

Voici à quoi se réduit votre raisonnement : Vous, protestants, nous dites-vous, vous ne voulez invoquer d'autre autorité que la parole de Dieu écrite ; mais comme vous ne pouvez prouver l'authenticité de cette parole que par les témoignages humains que vous repoussez par principe, il s'ensuit que vous n'avez pas de preuves de l'authenticité de la Bible, et que par conséquent vous ne pouvez pas la citer à l'appui de vos opinions. Donc, d'entrée, je brise dans vos mains l'arme dont vous voulez combattre l'Eglise romaine ; je vous arrache la Bible. Voilà ce que vous dites ; voici ce que je réponds :

Une distinction bien simple renversera cet échafaudage. Non, Monsieur, nous n'admettons pas d'autre autorité que celle de la parole de Dieu, lorsqu'il s'agit de notre foi, parce que dans une telle matière il n'y a que Dieu qui puisse nous révéler la vérité ; mais oui, nous admettons l'autorité humaine, lorsqu'il s'agit de faits matériels, historiques, tels que l'autorité de la Bible. Que Jésus soit le fils de Dieu, c'est ce que Dieu seul pouvait nous révéler ; mais que les Apôtres aient écrit le Nouveau Testament, et que des manuscrits aient été conservés dans les Eglises, ce sont là des faits qui tombent sous les sens, et dont les hommes sont juges compétents. Une autre fois, Monsieur, vous aurez soin de ne pas nous faire dire ce que nous ne disons pas. Vous

pouvez donc effacer toutes les pages que vous vous êtes fatigué à écrire à ce sujet, et recommencer votre travail sur le terrain de la parole de Dieu ; ce qui ne sera pas aussi facile pour vous.

Page 21. « 1° Est-il vrai que, hors *la parole de Dieu écrite*, il n'y ait aucune certitude de salut pour l'homme? M. Monod répondra oui ou non.

« S'il répond que *sans l'Écriture* l'homme ne peut avoir aucune certitude de ses devoirs envers Dieu, envers les hommes, et ne peut par conséquent parvenir à la justice, il s'ensuivra que Dieu aura abandonné le genre humain à lui-même sans guide, sans boussole, pendant deux mille ans. »

Je réponds à votre question, « s'il est vrai que hors la parole de Dieu écrite, il n'y ait aucune certitude de salut pour l'homme, » — non, cette parole n'est pas indispensable au salut *avant* qu'elle fût écrite ; car Dieu aurait demandé l'impossible. — Oui ; elle est nécessaire au salut *depuis* qu'elle est écrite, car, sans cela, Dieu ne l'aurait pas donnée au monde. De ce que le Nouveau Testament n'était pas nécessaire à Adam, s'ensuit-il qu'il ne le soit pas à nous? D'ailleurs, vous jouez ici sur ces mots *parole de Dieu écrite* ; car personne ne songe à nier que la parole de Dieu communiquée de vive voix comme l'ont reçue les patriarches, ne soit suffisante pour eux ; mais ce que nous nions, c'est que nous, hommes du XIX^e siècle, à qui Dieu ne parle plus de vive voix, nous puissions nous dispenser de l'écouter lorsqu'il nous parle dans la Bible ; et nous ne sommes pas le moins du monde disposé à nous confier plutôt à la parole des hommes, prêtres, évêques ou papes, qu'à la parole de Dieu elle-même.

Voyons maintenant ce que vous dites sur l'obscurité de la Bible.

Page 22, quand M. Monod dit : « Si quelques-uns persistent à soutenir que la Bible est obscure, qu'ils sachent qu'elle n'est obscure que pour eux et par leur faute, » vous

répondez : « J'en demande pardon à votre ami. Il ment à lui-même, il ment à ses auditeurs, il ment au Saint Esprit. Auroit-il l'impudeur de dire que si saint Pierre trouvait dans les épîtres de saint Paul quelques obscurités, c'était parce que son cœur était fermé? Or, voici ce que le prince des Apôtres adresse à ce prédicant illuminé ou gnostique : « Et c'est aussi ce que » Paul, notre très cher frère, vous a écrit selon la sagesse » qui lui a été donnée, comme il fait aussi en toutes ces lettres où il *parle de ces mêmes choses, dans lesquelles il y a » quelques endroits difficiles à entendre, que des hommes » ignorants et légers détournent aussi bien que les autres » écritures à mauvais sens pour leur propre ruine. »*

Votre traduction du passage de l'épître de saint Pierre n'est pas fidèle. Pour vous en convaincre, lisez le texte pris, non pas dans la Vulgate (1), mais dans l'original grec. En effet, il est dit *εν οίς* et non *εν αίς* ; en sorte qu'il est impossible de traduire autrement que dans le sens suivant : *dans lesquelles lettres il y a des sujets difficiles*, etc. Or, que des sujets religieux soient difficiles à comprendre, et surtout pour les hommes ignorants et légers, c'est ce que personne ne conteste ; mais c'est justement pour faire disparaître cette difficulté que Dieu a donné à saint Paul la sagesse divine pour nous en parler ; c'est donc saint Paul, c'est-à-dire la parole de Dieu, et non celle des hommes, que nous devons écouter. En sorte que ce passage prouve contre vous.

Mais je veux supposer un instant que Pierre ait voulu dire qu'il y eût dans les Epîtres de Paul des *endroits* difficiles à comprendre. Ce fait même ne suppose-t-il pas que le reste des écrits de l'Apôtre n'est pas de cette nature ? cela ne suppose-t-il pas que les Epîtres de Pierre lui-même ne sont pas telles ? Ne pourrait-on pas même en inférer que les autres livres de la Bible ne sont pas non plus dans ce cas ? Il me semble que cette conclusion serait juste ; car si

(1) La vulgate elle-même, monsieur, prouve contre vous.

saint Pierre signale des passages difficiles, c'est qu'ils font exception : donc la règle doit être que le reste est facile à comprendre.

Mais examinons la question en général : l'Écriture est-elle claire ou obscure? — obscure, dites-vous; et pour la comprendre il vous faut les explications de l'Église. — Ce qui revient à dire que l'Église, les papes, les cardinaux sont plus clairs, quand ils parlent, que Dieu quand il écrit. Toute la question est là. Prouvez-moi que les canons du concile de Trente sont plus faciles à comprendre que les évangiles du Nouveau Testament. — Direz-vous que le Nouveau Testament est écrit en grec? je vous réponds que les canons du concile sont en latin. — Direz-vous que vos évêques sont les disciples de Jésus-Christ? — Je vous réponds que Matthieu, Marc, Luc, Jean, l'étaient aussi, et avant eux et mieux qu'eux... — Direz-vous que le Saint Esprit animait les cardinaux réunis en concile? — Je vous répondrai que le Saint Esprit animait aussi les Apôtres, et que, le jour de la Pentecôte, ils le reçurent d'une manière un peu plus évidente que vos évêques dans toutes leurs assemblées. — Que direz-vous, enfin? Je ne sors pas de là : je place devant moi, d'un côté la Bible, de l'autre les décrets du concile de Trente, et je vous demande pourquoi il me sera plus facile de comprendre vos évêques que les Apôtres de Jésus-Christ?

Je remonte par la pensée à l'époque où le Nouveau Testament venait d'être écrit par les Apôtres, et où l'Église n'avait pas encore eu le temps d'y ajouter ses commentaires; je me présente devant la première assemblée qui décida que ce livre ne pourrait être compris que lorsqu'il aurait été expliqué par elle. Le concile me dit : Vous ne pouvez pas vous-même comprendre la Bible. — Pourquoi? — Parcequ'elle est obscure, et nous allons vous l'expliquer. — Mais comment me prouvez-vous que vous avez le droit de me l'expliquer? — Par la Bible elle-même; voyez

ce passage : *Tu es pierre, et sur cette pierre...* — Mais vous venez de me dire que la Bible est obscure, que je ne puis la comprendre : comment voulez-vous que je comprenne le passage que vous me montrez ? De deux choses l'une : ou la Bible est obscure, ou elle est claire. Si elle est obscure, je ne peux pas la comprendre pour y voir les titres de votre Eglise. — Si elle est claire pour que j'y voie ces titres, elle est claire pour le reste. Ainsi, ou je repousse votre droit qui ne m'est pas prouvé, ou je m'empare de la Bible qui m'est intelligible.

Si la Bible est si obscure, pourquoi en interdisez-vous la lecture au peuple ? Vous ne devriez rien craindre ; car s'il ne comprend pas il se lassera bientôt d'un livre inintelligible pour lui ; ou bien, il viendra à vous pour vous en demander l'explication. Ne serait-ce pas, au contraire, précisément parce que ce livre est clair, *trop* clair, que vous en défendez la lecture ? Ne serait-ce pas dans la crainte qu'on y vît ce que vous voulez cacher, et qu'on n'y trouvât pas ce que vous montrez ? Quand on vous voit insérer dans vos livres de messe des portions de ce Nouveau Testament et en retrancher d'autres, on est bien autorisé à penser ainsi.

Page 26, vous dites : « Les Calvinistes font ce que l'Écriture défend expressément. »

Après avoir lu cette phrase, on doit s'attendre à trouver ici une liste des graves erreurs de ces hommes que vous traitez ailleurs d'hérétiques, de docteurs de Satan. Voyons donc les épouvantables hérésies que vous avez à nous reprocher.

« 1. Jésus-Christ condamne toute espèce de jurements ; c'est pourquoi les quakers refusent de jurer en justice. (Matt. v. 34.)

» 2. Le Sauveur défend de résister au méchant. (v. 39 et 6.)

» 3. Il défend de faire l'aumône au grand jour et de prier en public ; le protestant fait ses aumônes par voie de

souscriptions, publiées fastueusement dans tous les journaux. (VI, 2.)

» 4. Il ne veut pas qu'on se mette en peine du lendemain. (VI, 34.)

» 5. Que l'on donne à quelqu'un le nom de père ou de maître. (XXIII, 9.)

» 6. Les Apôtres défendent aux fidèles de manger du sang des viandes suffoquées. Les protestants n'observent aucune de ces lois.

» 7. Ils baptisent les enfants nouveau-nés; les anabaptistes et les sociniens soutiennent que cela est contraire à l'Écriture. Ils célèbrent le dimanche, malgré le décalogue qui ordonne de chômer le sabbat ou le samedi. »

Quoi! voilà tout ce que vous avez de plus grave à reprocher aux protestants! ils ont transporté le jour du sabbat, du samedi au dimanche; ils baptisent les enfants nouveau-nés, ils mangent des viandes suffoquées! — Monsieur, je vous remercie sincèrement de cette liste de graves accusations contre nous; car elle montre clairement la vanité, le néant de ce que vous avez à dire. — Catholiques romains de Lyon, vous saurez donc que, de l'aveu d'un monsieur qui ne se nomme pas, mais qui n'en est pas moins l'interprète de personnes très recommandables, on ne peut trouver entre les doctrines calvinistes et celles de la Parole de Dieu d'autres différences que celle-ci : de se reposer le dimanche, et non le samedi; de baptiser les enfants et non les adultes, et autres monstruosité semblables!

Après la citation de ces passages, vous dites, page 27 : « Un catholique est en droit de n'entendre ces passages des Livres-Saints que conformément à la tradition et à l'enseignement de l'Église; c'est sa règle, il y trouve une extrême sûreté.

« Le protestant n'a contre ses textes positifs, très clairs, très intelligibles, que son *Saint Esprit particulier*. Ce n'est donc pas l'Écriture, comme il le dit, mais sa raison, son propre jugement qui est la seule règle de sa foi. »

Ce qui veut dire, en moins de termes : Le catholique peut comprendre la Bible, guidé par son Église ; le protestant ne peut comprendre la Bible guidé par son Saint Esprit.

Mais je vous demande pourquoi l'Église ou les ecclésiastiques qui la composent sont-ils des interprètes sûrs ? Parce qu'ils ont reçu le Saint Esprit, répondez-vous ; mais le protestant prétend aussi l'avoir reçu ; comment lui prouverez-vous le contraire ? en lui montrant que la promesse en a été faite d'une manière toute spéciale à *l'Église*, et non a des *individus isolés*. — Cela n'est pas, mais je vous l'accorde. Maintenant, il ne reste plus qu'une petite difficulté, c'est de prouver que l'Église à laquelle la promesse du Saint Esprit a été faite, est bien l'Église romaine ; car il ne suffit pas, Monsieur, de répéter toujours : Jésus-Christ a promis à l'Église ; et de conclure sans preuves *nous sommes l'Église*. Voici donc ce que vous deviez établir avant tout : votre droit de juge ; et vous ne l'avez pas fait. Vous partez de ce droit comme d'un axiome reçu, et je vous assure qu'il est fort contesté. Jusqu'à ce que vous ayez produit vos titres, vous permettrez aux protestants, comme aux catholiques, de s'appliquer les promesses du Saint Esprit, et de croire que leur Saint Esprit particulier vaut bien votre Saint Esprit général.

J'en viens, Monsieur, à l'argument capital de votre livre, à celui qui en fait le fond, et qui se retrouve à chaque page. Des auteurs protestants ont combattu les doctrines que défend M. Monod ; et ici, nombre de citations de J.-J. Rousseau, de Hume et consorts.

Qu'il y ait eu des hommes protestants de nom et incroyables de fait, c'est ce que personne ne songe à nier ; mais je vous avoue que je ne vois pas comment vous seriez pour cela en droit de conclure contre les doctrines de M. Monod. Si je disais : Voltaire, d'Alembert, auteurs catholiques, ont écrit contre l'Église catholique, donc cette Église est dans l'erreur, trouveriez-vous mon raisonnement fort concluant ? —

Mais, direz-vous, je cite l'autorité d'auteurs protestants *ecclésiastiques*, « soldés aux frais de vos Eglises. » — Si M. Monod tenait la plume dans ce moment, il pourrait vous répondre : Oui, Monsieur, je reconnais qu'il y a dans nos Eglises des protestants incrédules ; mais qu'est-ce que cela prouve contre moi ? suis-je solidaire de tout ce qu'écrivent les hommes qui se disent de ma communion ? Je ne prétends ici que défendre ma foi personnelle, et non celle des autres. Je suis conséquent avec le principe de notre Réformation, qui laisse à chacun le droit de lire et de comprendre la Bible sous l'influence de l'Esprit Saint, sans imposer à personne aucune interprétation humaine. C'est contre vous, Monsieur, qu'il faut rétorquer l'argument, car dans votre Eglise vous avez la prétention de conserver une parfaite unité de foi. Or, je vous demande, pour prendre un exemple connu de tout le monde, si les enseignements de M. Bautain sont les mêmes que ceux de l'archevêque de Strasbourg, qui l'a censuré en vain ? Je vous demande si les doctrines du pape, qui condamne ce célèbre professeur, sont les mêmes que celles de la Faculté de théologie de Tubingue, qui l'appelle dans son sein ? Je vous demande si les opinions religieuses de M. l'abbé Chatel, qui, après avoir commencé par chanter la messe en français, en est venu à prêcher le déisme, sont les mêmes que celles de M. l'archevêque de Paris ? Je vous demande enfin si vous-même goûtez beaucoup les raisonnements de M. de La Mennais, dans ses *Troisièmes mélanges*, où il cherche l'infaillibilité de l'Eglise romaine dans les évêques, dans le pape, sans pouvoir la trouver nulle part ? Je vous le répète, nous protestants, nous pouvons différer d'opinion entre nous, sans qu'on soit en droit de nous en faire un reproche ; car chacun de nous ne défend que sa propre foi, et non celle des autres. Mais vous, messieurs les catholiques, il ne vous est pas permis de laisser apercevoir la plus légère différence entre vos croyances et celles de vos collègues. Commencez donc par

concilier entre eux l'évêque de Strasbourg, M. Bautain, la faculté allemande, le pape, l'abbé Chatel, l'abbé de La Mennais; car aussi longtemps que nous aurons sous les yeux de telles discordes, nous vous dirons que l'unité de l'Eglise catholique n'est que sur le papier, et non dans les hommes; qu'elle existe en apparence, et non en réalité.

Mais enfin, page 44, vous abordez la difficulté, et vous reconnaissez que des prêtres ont quelquefois prêché des doctrines opposées à celles de votre Eglise. Et voici l'admirable réponse que vous faites : « Oui, car l'Eglise catholique a toujours eu, et aura jusqu'à la fin des siècles des enfants dénaturés qui déchireront le sein de leur mère, des prêtres hérésiarques. Mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive ! « Que personne ne croie, dit saint Cyprien, » que les bons peuvent se retirer de l'Eglise.»

Voici donc comment vous éludez la difficulté : aujourd'hui un membre de votre clergé prêche-t-il des doctrines différentes de celles de Rome ? vous le dites exclu de l'Eglise. Demain, un autre en fait-il autant ? vous le déclarez encore exclu, et ainsi de suite ; en sorte que bientôt le pape restant seul de son avis, après avoir excommunié successivement tous ceux qui ne pensent pas comme lui, dira : L'Eglise, c'est moi ! et il prouvera ainsi que l'Eglise catholique a conservé l'unité. Quelle est la communion calviniste, luthérienne, grecque ou autre, qui n'ait pas l'esprit d'en dire autant, et cela avec le même droit ? C'est un raisonnement curieux que le vôtre, Monsieur. Un prêtre se sépare-t-il de votre Eglise ? c'est un enfant dénaturé qui se sépare de sa mère ; il faut condamner l'enfant, et écouter la mère. Mais un pasteur protestant combat-il la foi de notre Eglise ; c'est l'enfant qui a raison, et la mère qui a tort ; et comme autorité contre elle, vous citez les paroles de ce pasteur, quel qu'il soit, déiste ou athée, chrétien ou incrédule. Monsieur, c'est trop de respect pour votre bonne mère catholique,

et trop peu de sévérité pour nos mauvais frères protestants.

Mais peut-être me direz-vous que s'il y a quelque divergence entre les opinions de vos ecclésiastiques, du moins il y a unité de foi dans la masse de vos simples fidèles. Belle unité de foi, vraiment, que l'uniformité de la mort ! C'est parce que personne ne croit, que personne ne réclame. Parmi les habitants de Lyon, en est-il un sur mille qui aille se confesser et communier ? Si, chez nous protestants, il se trouve une foule de communions différentes, c'est qu'elles naissent de la foi, du zèle lui-même des fidèles qui ne se contentent pas de se rendre à l'église un chapelet à la main, mais qui réclament, avant tout, des pasteurs qui soient en conformité avec eux. Pour moi, quand je compare l'unité de foi de vos catholiques à la diversité de foi de nos protestants, je me dis : Mieux valent quatre hommes, dont un boiteux, un borgne, un manchot, un paralytique, avec leurs différences, que quatre cadavres avec leur uniformité.

J'en viens aux deux passages que vous présentez en faveur de la lecture de la Bible par le peuple, et que vous réfutez ensuite.

Scrutez les Ecritures (Jean V, 39). Voici en abrégé ce que vous dites : « Les Juifs auxquels le Sauveur fait cette recommandation sont des *prêtres* ; ce n'est donc pas au *peuple* que Jésus parlait. » Vous justifiez votre assertion par ce raisonnement : « Ces Juifs étaient les *princes des prêtres*, puisque c'étaient des *prêtres* et des *lévites* qui avaient été leurs *émissaires* (1). » Je vous avoue que cela ne me paraît pas très concluant. Des prêtres ne peuvent donc être les émissaires que d'autres prêtres ? ils ne peuvent donc pas être envoyés par l'autorité civile, par de simples laïques ? Si votre raisonnement était juste, ceux qui liront dans deux

(1) Ce fait lui-même, qui repose sur un rapprochement de passages, peut être contesté. Mais je l'admets pour abrégé.

mille ans les journaux du 30 juillet 1835, et qui y verront le ministre de la justice et des cultes envoyer les évêques et les curés chanter un *Te Deum* dans une église, pourraient-ils aussi en conclure que M. Persil était prince des prêtres ?

Et si vous prétendez encore que les prêtres ont seuls le droit de scruter les Ecritures, dites-moi, je vous prie, tout le peuple juif réuni dans une vaste plaine, auquel Dieu dit, par la voix de Moïse : « Ces paroles, tu les lieras sur tes mains; elles seront sous tes yeux; tu les écriras sur ta maison; » ce peuple était donc entièrement composé de prêtres ? Tous les Juifs de Bérée, qui sont loués dans les *Actes des Apôtres*, parce qu'ils comparaient les paroles de Paul avec les Ecritures, pour en vérifier la justesse, étaient donc encore tous des princes des prêtres ?

Voici votre second passage en faveur de la lecture de la Bible : *Cherchez et vous trouverez.*

Vous répondez à cela que chacun doit chercher dans ses livres, et non dans ceux de son voisin, et que, comme la Bible appartient aux catholiques, les protestants n'ont pas le droit de l'ouvrir. Je veux vous accorder que l'*Eglise* soit seule capable de comprendre ce livre. Mais, Monsieur, vous oubliez toujours que vous n'avez pas encore prouvé que l'Eglise romaine fût la *véritable Eglise*; vous oubliez qu'il ne suffit pas à un échappé des petites-maisons de poser une couronne sur sa tête, et de crier : Je me proclame roi, pour qu'il soit roi en effet. Montrez donc vos titres; jusque-là, nous conserverons le droit de lire la Bible nous-mêmes.

Page 48, vous dites : « L'Écriture ne peut enseigner ce salut et cette loi sans le secours des docteurs que l'Eglise prépose à son exposition. La Bible ne parle point, si on ne prononce ces mots, et ne se déclare point, si on ne l'expose; c'est une loi muette; et l'Eglise qui l'expose est une loi parlante : c'est pourquoi saint Paul a dit : *Fides ex auditu*, non pas, *ex lectione*; la foi donc vient de ce qu'on a entendu. »

Monsieur, il faut être bien pauvre en bonnes raisons pour avancer de telles arguties. Substituons à vos deux expressions latines deux expressions *françaises* comprises de tous, et nous aurons : « La foi vient de l'ouïe et non de la lecture. » Maintenant, Monsieur, tirons quelques conséquences de votre principe, et nous pourrons juger de sa justesse : Si la foi vient de l'ouïe et non de la lecture, les simples fidèles qui ont reçu par écrit le décret des conciles n'ont pas pu y avoir foi, car ils ont lu et non entendu. Si la foi vient de l'ouïe et non de la lecture, les Romains qui reçurent une lettre de saint Paul ne durent pas y croire, car ils ont lu et non entendu. Si la foi vient de l'ouïe et non de la lecture, les catholiques, sourds de naissance, qui lisent et n'entendent pas, sont damnés, car ils ont lu et non entendu. Ou bien, Monsieur, convenez qu'il n'est pas plus difficile de croire un chapitre du Nouveau Testament que l'on lit soi-même que de croire ce même chapitre lu à haute voix par un autre, et surtout dispensez-nous de prendre vos prêtres pour lecteurs, car ils pourraient bien, à l'exemple de vos livres de messe, supprimer tels et tels passages, ou bien même en tordre d'autres et nous dire (comme on le voit sur vos gravures) que ces mots *allez à Joseph*, tirés de la Genèse et appliqués à Joseph fils de Jacob, sont puisés dans saint Matthieu et concernent Joseph époux de Marie, ne fût-ce que pour autoriser le culte que vous rendez à cette femme bienheureuse.

Vous en venez enfin, page 51, Monsieur, aux erreurs qu'on reproche à l'Eglise romaine; et comme votre M. Eulé, de la série d'erreurs que lui a communiquée M. Monod, n'a pu en citer qu'une seule, je viens, à votre demande en continuer la liste.

La Bible dit : « Vous êtes sauvés par la grâce, par la foi, et cela ne vient point de vous; c'est un don de Dieu; *ce n'est point par les œuvres* » (Ephés. II, 8, 9). L'Eglise romaine dit : Vous êtes sauvés par vos *œuvres*; donc faites

pénitence , faites des neuvaines , et surtout faites dire des messes, et donnez-nous l'argent.

La Bible dit : « Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie , sans vous en enquérir par motif de conscience » (1 Cor. X, 25). L'Eglise romaine dit : Faites maigre , ou bien prenez une dispense, et apportez-nous l'argent.

La Bible ne parle que de deux séjours au delà de la tombe , le paradis et l'enfer. Jésus-Christ dit : « Ceux-ci iront aux peines éternelles , mais les justes iront à la vie éternelle » (Matth. XXV, 46). L'Eglise romaine dit : Ajoutons-y un purgatoire ; car alors l'espoir d'en tirer ses parents fera dire des messes , et nous aurons l'argent.

La Bible dit : « Il faut que l'évêque soit mari d'une seule femme » (Tim. III, 2). L'Eglise romaine répond : Il faut que l'évêque n'ait point de femme.

La Bible dit : « J'aimerais mieux prononcer dans l'Eglise cinq paroles en me faisant comprendre , que dix mille paroles dans une langue étrangère » (1 Cor. XIV). Chaque jour, on prononce dans l'Eglise romaine ces dix mille paroles en langue étrangère ; c'est un moyen d'en imposer aux sots.

« En priant , dit la Bible , n'usez pas de vaines redites, comme font les païens qui s'imaginent être exaucés en parlant beaucoup » (Matth. VI, 7). L'Eglise romaine vous dit : Répétez cent fois la même redite, en parcourant votre chaplet.

Dieu lui-même a dit : « Tu ne te feras point d'images taillées, tu ne leur rendras aucun culte , tu ne te prosterner point devant elles » (Exode XX). L'Eglise romaine

vous dit : Tapissez vos églises d'images ; prosternez-vous devant elles.

La Bible a dit : « Il n'y a qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, savoir Jésus-Christ » (1 Tim. II, 5). Rome a dit : La vierge Marie et tous les saints sont médiateurs entre Dieu et les hommes.

La Bible dit : « Confessez-vous les uns les autres » (Jacq. V, 16). Mais l'Eglise romaine répond : Que les fidèles se confessent aux prêtres, mais que les prêtres ne se confessent pas aux fidèles ; c'est un excellent moyen de savoir les secrets d'autrui et de garder les siens.

La Bible défend de rendre un culte aux anges (Col. II, 18). L'Eglise romaine l'ordonne, comme par esprit de contradiction.

La Bible, en parlant de la Parole de Dieu, dit : « Ta Parole est une LAMPE à mes pieds, une LUMIÈRE qui éclaire mes sentiers. » L'Eglise romaine prétend que cette Parole de Dieu est OMBREUSE. Ainsi, se réservant le droit de l'éclaircir, elle lui fait dire ce qu'elle veut.

Saint Pierre a dit à Simon le magicien, qui voulait acheter le Saint Esprit : « Que ton argent périsse avec toi-même, puisque tu as pensé que le don de Dieu s'acquiert avec de l'argent. » Pour de l'argent, les prétendus successeurs de saint Pierre auront pour vous des trésors d'indulgences.

Quand vous aurez prouvé, Monsieur, que cette douzaine d'erreurs sont autant de vérités, je vous promets une liste de douze autres vérités de la même force. Puisque par prudence vous avez cru ne devoir parler que de la messe, voyons ce que vous en dites. Mais, avant tout, un mot sur

l'accusation d'idolâtrie que vous repoussez à l'occasion de l'adoration de l'hostie.

Selon vous, Monsieur, le culte n'est idolâtrie que lorsque l'idole représente une fausse divinité; mais dès qu'elle représente le vrai Dieu, il ne mérite plus cette qualification. Pour montrer l'absurdité de ce principe, il me suffira d'en tirer quelques conséquences : 1° Quand on fera une idole de bois ou de pierre, pourvu qu'on ait soin d'écrire au-dessus : *Le vrai Dieu*, on pourra l'adorer, et ce ne sera pas une idolâtrie; 2° comme les Indiens en adorant Manitous, et les Japonais en adorant Amida, n'ont pas d'autre intention que d'adorer le vrai Dieu, ils ne commettent pas une idolâtrie; 3° quand Dieu lui-même a dit dans le Décalogue : « Tu ne feras AUCUNE image des choses qui sont là-haut au ciel, ni ici-bas sur la terre, ni dans les eaux plus bas que la terre, et tu ne leur rendras aucun culte, » Dieu a eu tort; car il est permis d'avoir des représentations de lui-même, et de les adorer. Si ces conséquences sont justes, votre principe est faux, et alors reconnaissez, Monsieur, qu'il y a idolâtrie dès qu'on adore une idole, qu'elle soit une représentation d'une fausse divinité ou du vrai Dieu.

Mais, comme vous le dites, passons à la présence réelle.

« Nous croyons, dites-vous, page 53, et nous affirmons qu'après la consécration, le pain et le vin sont changés et devenus réellement le corps et le sang de Jésus-Christ. » Et pour justifier votre foi, vous citez ce passage : « Ceci est mon corps. » — M. Eulé vous répond : C'est un langage figuré, comme il en est tant dans l'Écriture; par exemple, Jésus-Christ, expliquant la parabole de la semence, dit : « Celui qui sème est le fils de l'homme. » — Vous l'interrompez, et lui dites : « Ici, je vous arrête : de quoi sommes-nous convenus? C'est qu'à la Parole de Dieu écrite on n'opposerait aucun raisonnement humain. »

Bien ! Monsieur; vous ne voulez pas que ces paroles : *Ceci est mon corps*, signifient ceci représente mon corps.

Vous ne voulez pas que ce soit un langage figuré, et vous prenez ces expressions à la lettre. Je vous l'accorde. Laissez-moi maintenant, en suivant votre principe, tirer quelques conséquences. Puisque dans le chapitre XXII de saint Luc, au verset 22, « ceci est mon corps, » veut dire que le pain est réellement le corps de Jésus; sans doute, au verset 23, ces mots : *Cette coupe est le nouveau testament en mon sang*, voudront dire que la coupe est un nouveau testament, ou bien *du sang*. — Non, direz-vous : quand Jésus dit la coupe, c'est un langage figuré; cela veut dire le vin qu'elle renferme. — A mon tour je vous dis : « Ici, je vous arrête. De quoi sommes-nous convenus? c'est qu'à la Parole de Dieu écrite on n'opposerait aucun raisonnement humain. » Ainsi, puisque le pain est le corps de Jésus-Christ, la coupe de verre, d'étain ou d'argent, est le sang de Jésus-Christ, et puisque le prêtre mange une hostie, il doit boire un morceau de la coupe... Cette conséquence est absurde, j'en conviens; mais d'un principe absurde on ne peut tirer que des conséquences absurdes. Or, c'est vous, Monsieur, qui avez posé le principe, que les mots de ce passage n'étaient pas figurés.

Vous citez un second passage, que voici : *Ma chair est véritablement une nourriture*. Vous dites : « Les Juifs prirent cette promesse à la lettre; ils en furent scandalisés, et se retirèrent; et vous (les protestants) aussi, vous vous en êtes scandalisés, et vous vous êtes retirés.

— Non, Monsieur, nous ne nous sommes pas scandalisés; mais nous nous sommes dit tout simplement : Cela signifie, non que la chair de Jésus soit réellement une nourriture, mais que celui qui croit en Jésus-Christ, (dont la chair, le corps a été crucifié) sera sauvé. Et cette explication n'est pas une explication *humaine*, c'est celle de Jésus qui, dans le même discours, dit : « Je suis le pain de vie; celui qui vient à moi n'aura point faim, et celui qui croit en moi n'aura jamais soif. Non, Monsieur. nous ne nous

sommes pas retirés; nous sommes restés et nous avons eu la satisfaction d'entendre Jésus, quelques versets plus bas, nous dire, à l'occasion des Juifs qui, comme vous, prenaient ces paroles à la lettre : « Ceci vous scandalise-t-il? C'est l'esprit » qui vivifie; la chair ne sert de rien. Les paroles que je » vous dis SONT ESPRIT ET VIE. » Si vous-même ne vous étiez pas retiré trop tôt, si vous aviez lu jusqu'à la fin du discours de Jésus-Christ, vous auriez aussi entendu cela; vous n'auriez pas eu de prétexte pour prendre à la lettre ces mots : « Ma chair est véritablement un breuvage, » quand Jésus vous dit clairement que *la lettre, la chair* ne sert de rien, et que ses paroles sont esprit et vie. Peut-être vous étiez-vous bouché les oreilles vous-même dans la crainte d'entendre cette explication sortie d'une bouche divine, comme font les enfants qui ont peur du tonnerre; mais la foudre n'en tombe pas moins sur la maison; de même, ces mots de Jésus : *Les paroles que je vous dis sont ESPRIT ET VIE*, n'en tombent pas moins sur la présence réelle, pour la renverser et la détruire, malgré tous vos efforts pour la maintenir sur l'autel.

Monsieur, à vous entendre, on croirait vraiment que tous les pays protestants sont sur le point d'embrasser la religion romaine, et que déjà de nombreuses conversions ont lieu chaque jour. Et cela, dites-vous, *de tout côté*. Mais malheureusement vous ne désignez aucun lieu. Pour nous, nous vous dirons, au contraire, que ce sont les catholiques qui, *de tout côté*, se font protestants; et nous ne vous imiterons pas; nous citerons les lieux et des faits récents. Je ne veux pas remonter au delà de trois mois.

Le curé de Holzhouse, près de Hombourg, et quarante familles de cette paroisse viennent d'abjurer la religion catholique romaine, et d'entrer dans le sein de la religion réformée. On croit que cet exemple ne tardera pas à être suivi par plusieurs autres communes voisines. (Voyez le *Libre Examen*, 18 juin 1835).

A Bruxelles, une trentaine de personnes ont également abandonné votre Eglise, pour embrasser la Communion réformée. (V. la *Vérité*).

A Mâcon, les catholiques par centaines se pressent autour de la chaire élevée par la société évangélique de Genève. Cette œuvre est dans un état de prospérité tel, que la construction d'un temple est devenue nécessaire.

A Saint-Etienne, l'auditoire du temple protestant est composé, pour les deux tiers, de catholiques.

A Lyon, Monsieur, à Lyon, sous vos yeux, les catholiques, par centaines, vont entendre les prédications de M. Monod; et la majorité des membres de cette Eglise évangélique sont sortis depuis peu de l'Eglise romaine. Citez-moi, Monsieur, de semblables conversions de protestants au catholicisme, accomplies depuis trois mois en France ou en Allemagne, et alors il vous sera permis de nous contredire, quand nous avançons que l'Eglise romaine est un édifice ruiné, qu'une seule colonne soutient encore, les trente millions du budget : qu'on la retire, et nous verrons si les fidèles viendront en foule à son secours.

A ce parallèle de l'état de nos deux Eglises à l'intérieur, je pourrais joindre celui des pays lointains; comparer, par exemple, l'état de nos missions, qui compte aujourd'hui environ mille missionnaires, à l'état des vôtres. Je pourrais vous dire que les seules sociétés religieuses protestantes de Londres font dix millions de dépenses par an pour répandre la Bible, pour civiliser les sauvages, pour affranchir les esclaves; que celles des Etats-Unis sont encore en plus grande prospérité; que celles de France marchent sur ces traces; et je pourrais vous demander ensuite dans quelle partie du monde le catholicisme accomplit quelque chose de semblable; mais ce serait du superflu, et en voilà assez, je pense, pour justifier le titre de cette brochure (1).

(1) Depuis douze ans que ces lignes sont écrites, les faits sont constamment venus corroborer nos assertions.

Je termine, Monsieur, par la justification de la doctrine fondamentale de l'Évangile, que vous qualifiez d'horrible doctrine.

Oui, nous croyons avec la Bible que c'est par la foi que nous sommes sauvés ; que cette foi est un don de Dieu (Eph. 11, 8). Mais voyons si les conséquences que vous déduisez de cette doctrine en découlent réellement : « De cette doctrine il résulte : 1° qu'il est inutile aux pécheurs de faire des *bonnes œuvres*, puisque *Dieu n'y a point d'égard*; 2° que Dieu nous excite par son esprit à en faire de bonnes sans vouloir nous en tenir aucun compte. Si cela est, en quel sens nous les fait-il faire, afin de nous sauver pleinement ? 3° que les *bonnes œuvres* faites après la régénération ne sont pas plus méritoires que celles que l'on fait en état de péché. »

Non, Monsieur, il ne résulte pas de là qu'il soit inutile aux pécheurs de faire de bonnes œuvres ; mais il en résulte que le pécheur doit commencer par avoir la foi, et ce n'est que de cette foi que peuvent découler les œuvres véritablement bonnes. Comment un homme qui ne croit pas en Dieu fera-t-il des œuvres agréables au Dieu auquel il ne croit pas ? Mais en quel sens Dieu nous sauve pleinement, demandez-vous ? Saint Paul va vous répondre : « *Vous êtes sauvés par la foi, par la grâce.* » Ainsi, notre salut est le fruit de la grâce, et non des œuvres ; ce qui ne veut pas dire que le chrétien ne doive pas faire le bien. De ce qu'un roi a fait grâce à un criminel, concluez-vous que ce malheureux doit retourner sur la grande route assassiner les voyageurs ? non, vous penserez plutôt que la reconnaissance le conduira à obéir désormais aux lois de son souverain. Eh bien ! nous de même, nous pensons que le pécheur, sauvé *gratuitement et pleinement* par Jésus-Christ, de la mort éternelle, et mis en possession de la vie éternelle, sans l'avoir méritée, nous pensons, dis-je, que ce chrétien, ému de reconnaissance et transporté d'amour, consacrera sa vie

au service de son divin Maître, qui lui demande la sanctification de sa vie. Vous voulez conduire l'homme au bien par l'appât d'une récompense; nous, nous voulons l'y amener par la reconnaissance : lequel de ces deux mobiles est le plus noble, lequel est le plus puissant? Le Sauveur lui-même va vous le dire. En parlant de Madeleine, femme de mauvaise vie, à laquelle il avait pardonné ses péchés, non à cause de ses bonnes œuvres, car elle n'en avait pas fait, mais à cause de sa foi, Jésus nous dit que l'amour de cette femme pour son Dieu était *grand*, parce qu'il lui avait été *beaucoup* pardonné, et il ajoute : « Celui à qui on pardonne moins aime moins. » C'est donc le pardon de Dieu qui doit précéder l'amour de l'homme.

Enfin vous dites que de cette doctrine résulte que les bonnes œuvres faites après la régénération ne sont pas plus méritoires que celles que l'on fait en état de péché. En effet, elles ne sont pas méritoires, puisqu'elles sont accomplies, non par la force de l'homme, mais par les forces du Saint Esprit que Dieu nous a données. Sans doute, ces bonnes œuvres plus abondantes nous obtiendront une place plus rapprochée de Dieu dans le ciel; mais il n'en est pas moins vrai qu'elles-mêmes et les avantages qui y sont attachés sont de pures *grâces* de Dieu, et non pas des *mérites* de l'homme; en sorte que tout est grâce dans notre salut : le pardon de nos péchés, les forces du Saint Esprit pour nous sanctifier, le don de la vie éternelle, et jusqu'au privilège dont nous pourrions jouir dans le ciel. Trouvez-vous que tout cela soit propre à encourager l'homme au péché? Ne vous semble-t-il pas, au contraire, qu'il est impossible de donner au cœur humain des motifs plus nobles, plus puissants pour le porter au bien? Et si vous me dites : Puisque nous sommes sauvés par grâce, « péchons afin que la grâce abonde, » je vous répondrai : L'incrédule dont le cœur n'est pas touché et qui ne veut que disputer, peut bien faire cette objection; mais pour celui qui croit réellement

au salut gratuit, son cœur, pénétré de reconnaissance, lui dictera une autre conséquence ; il se dira avec saint Paul : « Dieu nous en garde ! nous qui sommes morts au péché, comment y vivrions-nous encore ? »

Oui, catholiques romains, il n'y a de salut que par la foi, vous êtes sauvés par grâce dès que vous croyez en Jésus-Christ. Toutes vos abstinences, tous vos jeûnes, toutes vos neuvaines sont parfaitement inutiles. Ne vous laissez pas déposséder de la Bible, du Nouveau Testament en particulier qui vous annonce cette Bonne Nouvelle. Défiez-vous de ces hommes qui vous disent : Il n'y a que l'Eglise qui puisse expliquer la Bible, et qui ajoutent aussitôt : C'est nous qui sommes l'Eglise. Ne voyez-vous pas que leurs paroles reviennent à ceci : Il n'y a que nous qui puissions expliquer la Bible ? Ne voyez-vous pas que c'est à eux, à eux-mêmes qu'ils octroient l'autorité ? Si vous aviez un démêlé d'intérêt avec un homme et qu'il vous dît : Prenons la loi pour juge, mais ce sera moi seul qui aurai le droit d'interpréter cette loi, vous fieriez-vous beaucoup à lui ? Eh bien ! c'est ce qui vous arrive avec votre clergé : vous avez avec lui un démêlé d'intérêt. Pour juge, il prend la Bible, il s'en constitue l'interprète, lui fait dire ce qu'il veut, et de là tire une religion dont chaque acte lui obtient autorité ou fortune. Pour nous, nous ne vous dirons pas : Vous devez voir dans la Bible ce que nous y voyons ; mais nous vous dirons : Prenez ce livre ; n'ayez qu'un conseiller : Dieu lui-même ; priez-le, et il vous fera comprendre la Parole que lui-même a dictée pour le salut de ceux qui croient en Jésus-Christ.

Pour faire le pendant des portraits des réformateurs que vous placez à la fin de votre brochure, je pourrais mettre ici les portraits de quelques-uns de vos papes. Celui d'Alexandre VI, coupable d'adultère, de meurtre, d'empoisonnement, etc., suffirait pour faire oublier tout ce que vous dites de Luther et de Calvin. Mais je n'aurai pas recours à

cette arme pour défendre notre Eglise ; et voici pourquoi, dans une occasion semblable, nous avons, vous et moi, agi d'une manière différente : Vous n'avez pas de bons arguments à présenter contre les doctrines réformées, et alors vous vous attaquez aux personnes. C'est ainsi que votre brochure, au lieu d'être employée à réfuter ce qu'avait dit M. Monod, oppose seulement à ce pasteur le témoignage d'autres pasteurs. C'est ainsi, enfin, que vous dites force injures contre Calvin et Luther, parce qu'encore une fois vous n'avez rien à dire contre leurs principes religieux. Mais nous, Monsieur, nous qui pouvons facilement, la Bible à la main, prouver que la vérité est dans notre Eglise et l'erreur dans la vôtre, nous n'avons pas besoin d'insulter vos papes et vos évêques pour montrer que nous avons raison. Qu'importe au public qu'un de nos réformateurs ait employé un langage grossier, ou qu'un de vos papes ait eu la même femme pour fille, pour épouse et pour bru ? cela change-t-il un seul mot à la Parole de Dieu, à nos doctrines ou aux vôtres ? Ce qu'il importe de savoir, c'est de quel côté est la vérité. Est-ce dans votre Eglise ou dans la nôtre ? Que le lecteur prenne la Bible et prononce.

